



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'an 2022 – le 24 MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 15 présents : 11 votants : 15

Date de la convocation : 17/03/2022

Date d'affichage : __/03/2022

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, RIOU Marie-Luce, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie.

ABSENTS :

DANQUERQUE Christophe, procuration à B. ROBERDEL, en date du 21/03/2022 ;

BIGOT Servane, procuration à B. ROBERDEL, en date du 23/03/2022 ;

BONAFOUS Patrice, procuration à M. LANGLAIS, en date du 19/03/2022 ;

LONCLE Sandra – procuration à B. MONTI, en date du 21/03/2022.

SECRETAIRE de séance : Marie-Luce RIOU est élue secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil municipal, par 14 voix POUR et UNE abstention (D. RAULO) **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 24/02/2022 (transmis *par mail* le 16/03/2022 (16:23)).

DÉLIBÉRATIONS

01. BUDGET ANNEXE PORT – COMPTE DE GESTION 2021

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal pour le budget annexe 2021 – PORT DE PENLAN, le **compte de gestion** établi par les comptables publics : M. Samy BOUATTOURA (ayant exercé au cours de la gestion du 01/09/2021 au 07/02/2022) et Mme Nadine DE VETTOR (ayant exercé au cours de la gestion du 01/01/2021 au 31/08/2021).

Le document qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes réalisées par la trésorerie est conforme aux écritures enregistrées par le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion des trésoriers pour le budget annexe Port de Penlan – exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

02. BUDGET ANNEXE PORT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du Port qui présente un solde d'exécution en section fonctionnement de + 19 116.86 € et en section d'investissement de - 115 751.89 €.

Après que Madame Le Maire ait quitté la salle, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Bertrand ROBERDEL, ces comptes sont soumis à un vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** le Compte Administratif pour le budget annexe Port de Penlan – exercice 2021.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

03. BUDGET ANNEXE PORT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Vu le solde d'exécution positif de la section d'exploitation de + 19 116,86 € ;

Madame Le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation en réserve à la section investissement – compte 1068 pour le montant de 19 116.86 € et le report en dépense à la section investissement de 115 751.89 € - compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** cette affectation.

04. PORT DE PENLAN – TARIFS DES MOUILLAGES 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de tarifs pour 2022.

Ces tarifs ont été approuvés en réunion de conseil portuaire le 21 mars 2022.

Elle informe le conseil d'une part, d'une augmentation de 2% proposée lors du dernier conseil portuaire qui s'est tenu le 21/03/2021 et d'autre part du remplacement du tarif mensuel pour les visiteurs par un tarif semaine. La création d'un nouveau tarif à la semaine est destinée à favoriser la location de mouillage pendant la saison estivale.

Madame le Maire rappelle au conseil que la grille des tarifs s'applique aux plaisanciers en fonction de la dimension de leurs bateaux. Elle informe le conseil de la demande des représentants du Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP) pour que cette grille soit révisée afin de faire bénéficier les plus petits bateaux d'un tarif plus intéressant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DIT qu'une révision de la grille tarifaire sera étudiée ;

ADOpte, à compter du 15 avril 2022, les tarifs HT suivants :



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2022**

COMMUNE DE BILLIERS - PORT DE PENLAN

TARIFS - en euros - 2022

	CATÉGORIES	TARIF UNITAIRE H.T.	TVA ①	TTC
PLAISANCIERS LIGNES : A - B - L	< 4 m	140,49 €	28,10 €	165,29 €
	≥ 4 à < 5 m	175,61 €	35,12 €	210,73 €
	≥ 5 à < 6 m	210,74 €	42,15 €	252,89 €
	≥ 6 à < 7 m	245,86 €	49,17 €	295,03 €
	≥ 7 à < 8 m	280,97 €	56,19 €	337,16 €
	≥ 8 à < 9 m	316,11 €	63,22 €	379,33 €
	≥ 9 à < 10 m	351,24 €	70,25 €	421,49 €
	≥ 10 m	421,46 €	84,29 €	505,75 €
	CATÉGORIES	TARIF UNITAIRE H.T.	TVA ①	TTC
CHAÎNES ② ET FORAINS	< 4 m	109,89 €	21,98 €	131,87 €
	≥ 4 à < 5 m	145,01 €	29,00 €	174,01 €
	≥ 5 à < 6 m	180,14 €	36,03 €	216,17 €
	≥ 6 à < 7 m	215,86 €	43,17 €	259,03 €
	≥ 7 à < 8 m	250,37 €	50,07 €	300,44 €
	PASSAGE	TARIF UNITAIRE H.T.	TVA ①	TTC
VISITEURS	journée	3,50 €	0,70 €	4,20 €
	semaine	41,67 €	8,33 €	50,00 €
	Quantité disponible	TARIF UNITAIRE H.T.	TVA ①	TTC
RACK (stationnement des annexes)	10	38,56 €	7,71 €	46,27 €
	CATEGORIE	TARIF UNITAIRE H.T.	TVA ①	TTC
PROFESSIONNELS ③ (Droits de quai)	Plates	140,49 €	28,10 €	168,59 €
	Pontons & chalutiers	210,74 €	42,15 €	252,89 €
① TVA =	20%			
② Calcul formule =				
TARIF PLAISANTIER (voir dimension bateau) - 30€ (abattement) + TVA 20%				
③ Professionnels =	qui ne fréquentent pas les criées.			

05. BUDGET PRIMITIF ANNEXE PORT 2022

Madame Le Maire présente le projet de Budget annexe du Port pour l'année 2022.

BP 2022 – PORT (reports + nouveaux crédits) :



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Exploitation : 50 185,00 €

Investissement : 132 936,89 €

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu la proposition en équilibre Recettes + Dépenses des deux sections, **ADOpte** le budget primitif annexe du Port de Penlan pour l'exercice 2022.

06. BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT COMPTE DE GESTION 2021

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal pour le budget annexe Assainissement 2021, le **compte de gestion** établi par les comptables publics : M. Samy BOUATTOURA (ayant exercé au cours de la gestion du 01/09/2021 au 07/02/2022) et Mme Nadine DE VETTOR (ayant exercé au cours de la gestion du 01/01/2021 au 31/08/2021).

Le document qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes réalisées par la trésorerie est conforme aux écritures enregistrées par le compte administratif.

Le Conseil doit se prononcer sur la conformité de ce compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion des trésoriers pour le budget annexe Assainissement – exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

07. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif Assainissement.

Après que Madame Le Maire ait quitté la salle, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Bertrand ROBERDEL, ces comptes sont soumis à un vote :

Section exploitation excédent avant affectation de 36 954,30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** le Compte Administratif pour le budget annexe de l'Assainissement – exercice 2021.

08. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Vu le solde d'exécution positif de la section d'exploitation de + 36 954,30 €, Madame le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation en section recette de fonctionnement au compte 002 et un report en section recette d'investissement pour 101 044,68 € au compte 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** cette affectation.

09. BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Madame Le Maire présente le projet de Budget annexe de l'Assainissement pour 2022.

BP 2022 – ASSAINISSEMENT (reports + nouveaux crédits) :



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Exploitation : 160 637, 30 €
Investissement : 186 492.68 €

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu la proposition en équilibre Recettes + Dépenses, **ADOpte** le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022.

10. BUDGET PRINCIPAL BILLIERS COMPTE DE GESTION 2021

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal pour le budget PRINCIPAL 2021, le **compte de gestion** établi par les comptables publics : M. Samy BOUATTOURA (ayant exercé au cours de la gestion du 01/09/2021 au 07/02/2022) et Mme Nadine DE VETTOR (ayant exercé au cours de la gestion du 01/01/2021 au 31/08/2021).

Le document qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes réalisées par la trésorerie est conforme aux écritures enregistrées par le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le compte de gestion des trésoriers pour le budget principal – exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

11. BUDGET PRINCIPAL BILLIERS COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget PRINCIPAL BILLIERS.

Après que Madame Le Maire ait quitté la salle, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Monsieur Bertrand ROBERDEL, ces comptes sont soumis à un vote :

Section fonctionnement, excédent avant affectation : 673 423,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** le Compte Administratif pour le budget principal – exercice 2021.

12. BUDGET PRINCIPAL BILLIERS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Vu le solde d'exécution positif de 673 423,60 € de la section de fonctionnement;

Vu le solde d'exécution positif de 19 014,65 € de la section d'investissement;

Considérant besoin de financement de 396 848,70 € de la section investissement ;

Madame le Maire propos :

- le report de 19 014,65 € en recette d'investissement - compte 001 (solde d'exécution antérieur reporté) ;
- l'affectation de 276 574,90 € en recette de fonctionnement – compte 002 ;
- l'affectation de 396 848,70€ en réserve en section recette d'investissement – compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** cette affectation.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

13. FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil que depuis 2021, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires avec un taux figé cette année encore au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux en 2023.

Dorénavant, pour chaque commune, la sur ou sous-compensation qui résulte du nouveau mode de calcul est neutralisée par l'application d'un coefficient correcteur.

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle les taux arrêtés en 2021 et propose le maintien de ces taux pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DICIDE de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2022 ;

FIXE le taux de **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** pour l'exercice 2022 à **32,88 %** ;

FIXE le taux de **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties** pour l'exercice 2022 à **40,74 %**.

14. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – BILLIERS 2022

Madame Le Maire présente le projet de Budget Communal 2022.

BP 2022 – PRINCIPAL BILLIERS (reports + nouveaux crédits) :

Fonctionnement : 1 063 341 €

Investissement (par opération) : 777 810 €

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir entendu les propositions en équilibre Recettes + Dépenses des deux sections, **ADOpte** le budget primitif principal Billiers pour l'exercice 2022.

DÉCISIONS

10. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain :

SECTION PARCELLE(S)	SURFACE	ADRESSE.
AD 217	349 m ²	29 rue de la Vilaine
AC	512 m ²	9 bis Le Clos Beler



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

QUESTIONS DIVERSES

A. CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2022

Calendrier du 1^{er} semestre 2022 :

28 AVRIL	2 JUIN
----------	--------

B. RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au membre du conseil le contrat passé avec le prestataire Océane de Restauration pour la livraison des repas au restaurant scolaire. Elle informe l'assemblée de la revalorisation des tarifs à + 4 %, à la demande du prestataire, pour la période allant du 01/03/2022 au 31/08/2022.

C. PORT DE PENLAN

Présentation des projets en cours – saison 2022.

Madame le Maire informe les membres du conseil de deux projets d'installation sur le port pour la saison estivale 2022 :

- Implantation d'une guinguette qui proposera un repas de moules frites ;
- Stationnement d'un camion « dépôt de pain ».

D. BUREAU DE VOTE 2022 – PLANNING DES PERMANENCES

RAPPEL

Elections présidentielles

- 1^{er} tour : dimanche 10 avril
- 2nd tour : dimanche 24 avril

Election législatives

- 1^{er} tour : dimanche 12 juin
 - 2nd tour : dimanche 19 juin.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à : **21 H 50.**



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2022 03 001	Budget Annexe Port – Compte de Gestion 2021	
2022 03 002	Budget Annexe Port – Compte Administratif 2021	
2022 03 003	Budget Annexe Port – Affectation du résultat 2021	
2022 03 004	Port de Penlan – Tarifs des mouillages 2022	
2022 03 005	Budget Primitif Annexe Port 2022	
2022 03 006	Budget Annexe Assainissement – Compte de Gestion 2021	
2022 03 007	Budget Annexe Assainissement – Compte Administratif 2021	
2022 03 008	Budget Annexe Assainissement – Affectation du résultat 2021	
2022 03 009	Budget Primitif Annexe Assainissement 2022	
2022 03 010	Budget Principal Billiers – Compte de Gestion 2021	
2022 03 011	Budget Principal Billiers – Compte Administratif 2021	
2022 03 012	Budget Principal Billiers – Affectation du résultat 2021	
2022 03 013	Fiscalité – Vote des taux 2022	
2022 03 014	Budget Primitif Principal Billiers 2022	
DÉCISIONS N°		
2022 03 015	Décisions prises dans le cadre des délégations -	

PRÉSENTS

	Nom – Prénom	Présents	Absents	Procurations à :
1	ROSSET Régine	X		
2	ROBERDEL Bertrand	X		
3	DANQUERQUE Christophe		X	ROBERDEL B.
4	MONTI Bernard	X		
5	LANGLAIS Maryvonne	X		
6	MAFOA Jean-Yves	X		
7	BIGOT Servane		X	ROBERDEL B.
8	BONAFOUS Patrice		X	LANGLAIS M.
9	BOUILLARD Philippe	X		
10	DORSO Cédric	X		
11	RIOU Marie-Luce	X		
12	JEUDY Vincent	X		
13	RAULO Dominique	X		
14	LANOË ROUBAUT Stéphanie	X		
15	LONCLE Sandra		X	MONTI B.